

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 juin 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 juin 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 876 964 dinars et un bénéfice net de la période de 122 354 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 juin 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 30 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 30/06/2018 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 458 226,422	986 347,039	1 019 153,600
	a- Actions et droits rattachés		780 469,582	587 691,306	619 838,886
	b- Obligations et valeurs assimilées		601 896,590	398 655,733	399 314,714
	c- Titres OPCVM		75 860,250	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	416 716,847	254 128,652	258 022,719
	a- Placements monétaires		144 014,055	145 671,168	148 561,431
	b- Disponibilités		272 702,792	108 457,484	109 461,288
AC3	Créances d'exploitations	3.3	2 020,734	285,597	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	393,315
	TOTAL ACTIF		1 876 964,003	1 240 761,288	1 277 569,634
	<u>PASSIF</u>		<u>18 233,607</u>	<u>20 017,018</u>	<u>22 559,303</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	7 731,874	6 239,160	3 794,554
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	10 501,733	13 777,858	18 764,749
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 858 730,396</u>	<u>1 220 744,270</u>	<u>1 255 010,331</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 855 849,862	1 217 130,492	1 254 563,618
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>2 880,534</u>	<u>3 613,778</u>	<u>446,713</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		11,168	7,444	7,361
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		2 869,366	3 606,334	439,352
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 876 964,003	1 240 761,288	1 277 569,634

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 30/06/2018 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>PR 1</u> Revenus du portefeuille-titres	3.1	18 978,850	25 200,285	17 747,802	23 184,473	39 759,650
Dividendes		10 271,600	10 271,600	12 094,140	12 094,140	17 879,640
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 707,250	14 928,685	5 653,662	11 090,333	21 880,010
<u>PR 2</u> Revenus des placements monétaires	3.2	1 635,428	2 600,330	1 378,568	2 710,426	5 600,689
Total des revenus des placements		20 614,278	27 800,615	19 126,370	25 894,899	45 360,339
<u>CH 1</u> Charges de gestion des placements	3.8	-5 293,933	-9 625,154	-3 889,627	-7 974,954	-15 602,335
Revenu net des placements		15 320,345	18 175,461	15 236,743	17 919,945	29 758,004
<u>CH 2</u> Autres charges	3.9	-7 394,255	-14 381,311	-7 614,861	-14 989,531	-29 943,427
Résultat d'exploitation		7 926,090	3 794,150	7 621,882	2 930,414	-185,423
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation		22,397	-924,784	534,176	675,920	624,775
Sommes distribuables de la période		7 948,487	2 869,366	8 156,058	3 606,334	439,352
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-22,397	924,784	-534,176	-675,920	-624,775
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		39 759,965	106 263,044	59 945,816	85 462,181	139 441,490
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		75 618,258	82 880,462	-25 036,565	-28 471,661	-30 494,180
Frais de négociation de titres		-949,930	-2 110,820	-254,139	-682,663	-1 474,871
Résultat net de la période		122 354,383	190 826,836	42 276,994	59 238,271	107 287,016

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 30/06/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>122 354,383</u>	<u>190 826,836</u>	<u>42 276,994</u>	<u>59 238,271</u>	<u>107 287,016</u>
a- Résultat d'exploitation	7 926,090	3 794,150	7 621,882	2 930,414	-185,423
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	39 759,965	106 263,044	59 945,816	85 462,181	139 441,490
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	75 618,258	82 880,462	-25 036,565	-28 471,661	-30 494,180
d- Frais de négociation de titres	-949,930	-2 110,820	-254,139	-682,663	-1 474,871
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-578,474</u>	<u>-578,474</u>	<u>-5 483,772</u>	<u>-5 483,772</u>	<u>-5 483,772</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-10 470,256</u>	<u>413 471,703</u>	<u>-142 457,025</u>	<u>-204 106,686</u>	<u>-217 889,370</u>
a- Souscriptions	0,000	450 610,376	0,000	99,079	99,079
- Capital	0,000	395 300,000	0,000	100,000	100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	56 165,290	0,000	-1,226	-1,226
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	-854,914	0,000	0,305	0,305
b- Rachats	10 470,256	37 138,673	142 457,025	204 205,765	217 988,449
- Capital	9 000,000	32 400,000	138 800,000	199 800,000	212 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 491,522	4 811,732	3 631,475	4 239,299	4 870,755
- Régularisation des sommes distribuables	-21,266	-73,059	25,550	166,466	217,694
VARIATION DE L'ACTIF NET	111 305,653	603 720,065	-105 663,803	-150 352,187	-116 086,126
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	1 747 424,743	1 255 010,331	1 326 408,073	1 371 096,457	1 371 096,457
b- En fin de période	1 858 730,396	1 858 730,396	1 220 744,270	1 220 744,270	1 255 010,331
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	15 251	11 532	13 051	13 660	13 660
b- En fin de période	15 161	15 161	11 663	11 663	11 532
VALEUR LIQUIDATIVE	122,599	122,599	104,668	104,668	108,828
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	28,22%	25,59%	13,81%	9,56%	8,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-06-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 » La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2018 d'actions et des obligations et valeurs assimilées.

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% l'Actif
Actions		663 765,944	780 469,582	41,58%
ARTES	4 000	23 560,000	28 232,000	1,50%
ATL	20 000	61 964,347	62 040,000	3,31%
CARTHAGE CEMENT	21 100	58 668,511	42 178,900	2,25%
EURO CYCLE	1 380	39 537,000	42 712,380	2,28%
MONOPRIX	5 537	82 664,118	59 273,585	3,16%
SFBT	7 775	124 792,832	173 063,725	9,22%
SOTUVER	14 000	69 850,342	123 452,000	6,58%
SOTUVER NG 2018	1 324	5 481,580	11 254,000	0,60%
TELNET	5 032	42 049,800	48 060,632	2,56%
TPR	18 280	76 064,164	96 664,640	5,15%
UIB	3 033	79 133,250	93 537,720	4,98%
Titres OPCVM		75 414,750	75 860,250	4,04%
Union Financière Salammbô Sicav	750	75 414,750	75 860,250	4,04%
Obligations des Sociétés		506 000,000	514 791,779	27,43%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	60 000,000	60 164,577	3,21%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	20 000,000	20 678,137	1,10%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	40 000,000	40 466,411	2,16%
CIL 2017 - 7.95%	500	50 000,000	50 940,931	2,71%
CIL2014-2 7.6%	1 000	40 000,000	41 012,778	2,19%
CIL2015-1 T 7.65%	200	8 000,000	8 021,461	0,43%
HL 2016-2 7.65%	600	48 000,000	49 730,367	2,65%
HL 2017-3 8%	500	50 000,000	51 367,671	2,74%
HL 2018-1 8.3%	500	50 000,000	50 309,260	2,68%
TLS2018-1 7.95%	1 000	100 000,000	100 958,356	5,38%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	40 000,000	41 141,830	2,19%
BTA *		86 240,000	87 104,811	4,64%
BTA-04-2028	40	37 380,000	37 844,044	2,02%
BTA052022	50	48 860,000	49 260,767	2,62%
TOTAL		1 331 420,694	1 458 226,422	77,69%

*Aucun mouvement sur le portefeuille BTA n'a été réalisé courant le 2^{ème} trimestre 2018.

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Revenus des Actions	10 271,600	10 271,600	12 094,140	12 094,140	17 879,640
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations privées	7 484,609	12 496,839	2 680,829	5 559,145	13 684,339
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 222,641	2 431,846	2 972,833	5 531,188	8 195,671
TOTAL	18 978,850	25 200,285	17 747,802	23 184,473	39 759,650

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2018 à 416 716,847 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	144 014,055	145 671,168	148 561,431	7,67%
Disponibilités		272 702,792	108 457,484	109 461,288	14,53%
Total		416 716,847	254 128,652	258 022,719	22,20%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	150	06/02/18	141 429,824	144 014,055	7,67%
Total placement BTCT			141 429,824	144 014,055	7,67%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 635,428	2 600,330	1 378,568	2 710,426	5 600,689
TOTAL	1 635,428	2 600,330	1 378,568	2 710,426	5 600,689

3.3 –Créances d'exploitations:

	Libelle	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
AC 3	Créances d'exploitations	2 020,734	285,597	393,315
	Dividendes à recevoir	2 020,734	285,597	0,000
	RS sur BTA	0,000	0,000	393,315

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	7 731,874	6 239,160	3 794,554
	Frais de gestionnaire	2 005,210	1 376,822	1 382,877
	Frais de dépositaire	602,480	509,086	241,271
	Frais des distributeurs	5 124,184	4 353,252	2 170,406

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
PA 2	Autres créditeurs divers	10 501,733	13 777,858	18 764,749
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	169,500	381,905	491,192
	Redevance CMF	150,865	99,336	105,297
	Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	543,192	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	10 181,368	12 753,425	18 168,260

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2017	
* Montant en nominal	1 153 200
* Nombre de titres	11 532
* Nombre d'actionnaires	88
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	395 300
* Nombre de titres émis	3 953
Rachats effectués	
* Montant en nominal	32 400
* Nombre de titres rachetés	324
Capital au 30/06/2018	
* Montant en nominal	1 516 100
* Nombre de titres	15 161
* Nombre d'actionnaires	114

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 30/06/2018 s'élève à 603 720,065 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/06/2018 est de 15 161 contre 11 532 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2017</u>	<u>1 254 563,618</u>	<u>1 254 563,618</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>395 300,000</u>	<u>395 300,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-32 400,000</u>	<u>-32 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>238 386,244</u>	<u>241 266,778</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	106 263,044	106 263,044
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	82 880,462	82 880,462
- Frais de négociation de titres	-2 110,820	-2 110,820
- Régularisation des sommes non distribuables	51 353,558	51 353,558
- Sommes distribuables		2 880,534
<u>Montant fin de période au 30/06/2018</u>	<u>1 855 849,862</u>	<u>1 858 730,396</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2018 s'élèvent à **2 880,534** DT contre **446,713** DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Somme distribuables des exercices antérieurs	11,168	7,444	7,361
Résultat d'exploitation	3 794,150	2 930,414	-185,423
Régularisation du résultat d'exploitation	-924,784	675,920	624,775
<u>Total</u>	<u>2 880,534</u>	<u>3 613,778</u>	<u>446,713</u>

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>5 293,933</u>	<u>9 625,154</u>	<u>3 889,627</u>	<u>7 974,954</u>	<u>15 602,335</u>
Rémunération du gestionnaire	2 005,210	3 606,547	1 376,842	2 882,567	5 655,072
Rémunération du dépositaire	328,881	601,874	251,285	509,249	994,758
Rémunération des distributeurs	2 959,842	5 416,733	2 261,500	4 583,138	8 952,505

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 2 Autres charges	<u>7 394,255</u>	<u>14 381,311</u>	<u>7 614,861</u>	<u>14 989,531</u>	<u>29 943,427</u>
Redevance CMF	445,601	801,457	305,968	640,579	1 256,697
Services bancaires et assimilés	243,774	243,774	285,422	285,422	421,960
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	0,000	225,953	543,192	1 000,000
Abonnement des charges budgétisées	6 704,880	13 336,080	6 797,518	13 520,338	27 264,770

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 704,880</u>	<u>13 336,080</u>	<u>6 797,518</u>	<u>13 520,338</u>	<u>27 264,770</u>
Taxes (*)	38,337	76,252	-54,639	-108,678	-219,158
Frais bancaires	23,752	47,243	26,033	51,781	104,420
Publication BO CMF	325,107	646,641	399,901	795,408	1 604,000
Honoraires CAC	1 690,730	3 362,881	1 675,397	3 332,384	6 720,000
Frais AGO et publications	1 041,685	2 071,923	990,769	1 970,650	3 973,963
Jetons de Présence	2 991,781	5 950,685	2 991,781	5 950,685	12 000,000
Alpha mena	593,494	1 180,467	768,264	1 528,086	3 081,500
Autres (*)	-0,006	-0,012	0,011	0,022	0,045

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.